

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membre en exercice : 14  
Membre présents : 3  
Votants : 9  
Date de la convocation : 6 avril 2020

---

L'an deux mille vingt, le mardi quatorze avril, à seize heures,

**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020** visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie **de covid-19** et notamment l'article 2

Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, André ROULLET.

Absents - excusés : Frédéric GUERLAIN (pouvoir à Patrick BOUSSATON) ; Fabrice PROVENDIER ; Francis VION (pouvoir à André ROULLET) ; Carole BONNET (pouvoir à Lionel QUILLET) ; Benoît BONNET (pouvoir à Lionel QUILLET) ; Alain BOURDIE ; Patrice ROILLAND ; Michèle ROILLAND (pouvoir à André ROULLET) ; Erick MARTINEAU (pouvoir à Patrick BOUSSATON) ; Michel HERAUDEAU ; Julie LIPINSKI.

Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON

---

Monsieur le maire ouvre la séance, accessible en audioconférence à tous les membres du Conseil municipal ainsi qu'aux futurs conseillers élus en mars dernier. Il remercie l'ensemble des élus ainsi que le personnel de la mairie qui sont présents au quotidien auprès des loidais, des activités économiques et des associations. C'est un véritable travail de soutien tant pratique que moral à la population qui est mis en œuvre, un travail également pour renforcer les liens, soutenir et coordonner l'économie locale, faire circuler les informations, apporter des réponses personnalisées, claires et pragmatiques à toutes les questions. Plus que jamais, la mairie impulse, et comme toujours, les loidais répondent présents, s'emparent des sujets, rebondissent, innovent ! la dynamique se crée, les solidarités se renforcent. Une belle réussite collective !

Il remercie également tous les commerçants alimentaires qui dès les premiers jours se sont mobilisés et organisés rapidement et efficacement pour répondre à la demande. Drive et livraisons se sont développés. C'est une logistique complètement nouvelle qui a demandé vraiment du travail et de l'adaptation. Il félicite particulièrement le SPAR qui en l'espace de deux jours a su complètement s'adapter et répondre à tous les besoins, des aînés en particulier. Les loidais ont aussi joué le jeu en respectant les règles de confinement et en consommant à Loix. Le village s'est trouvé une nouvelle fois une île, un peu à l'écart, fonctionnant au ralenti.

Monsieur le maire remercie aussi tous le personnel soignant et les aides à domicile qui continuent à faire face quotidiennement. Là encore, il a fallu inventer de nouvelles façons de travailler pour garder le lien et le contact. Beaucoup d'énergie est déployée au service des autres, sans que cela paraissent, parfois même en mettant de côté sa vie privée.

Les mesures de confinement sont prolongées mais la vie continue !

Les enfants de l'école sont en lien quotidien avec leur enseignante. Les classes virtuelles, les cours à distances pour les collégiens et lycéens sont désormais bien au point, les questions de matériels ou d'impression ont été solutionnées. Nous attendons d'ici la fin du mois environ les premières directives de l'éducation nationale quant aux modalités de ré ouverture des écoles, des crèches et des centres de loisirs. A partir des directives données, nous mettrons tout en œuvre pour garantir le meilleur accueil des enfants et des équipes pédagogiques.

Les artisans qui le peuvent reprennent petit à petit le travail. Dans ces métiers il n'est pas toujours facile de travailler en respectant les règles de distanciations par exemple ; de nouveaux

gestes, de nouvelles habitudes doivent être prises et le travail est beaucoup plus lent qu'à l'accoutumée. La mairie autorise par dérogation l'occupation du domaine public pour travaux à la condition principale que le chantier puisse être isolé et fermé au public. Ainsi certaines voies ou portions de voies peuvent être temporairement fermées pour des durées très courtes.

Sans rouvrir, les commerçants non alimentaires, du centre bourg et du village artisanal, proposent la vente en ligne et par téléphone avec retrait possible des marchandises ou livraisons. A noter que le site internet de la mairie [www.loix.fr](http://www.loix.fr) recense toutes les activités loidaises qui « fonctionnent ». Une page spéciale « covid-19 » a été créée avec toute l'information légale, les formulaires, les liens pour les aides économiques et sociales etc...

Nous n'avons pas encore les directives ministérielles quant aux modalités et dates de tenue du marché, de réouverture des salles à vocations sportives ou de réunions ; Là encore, nous aviserons en temps voulu en fonction des directives nationales, pour offrir la meilleure organisation possible. Il est cependant à peu près certain que les choses ne pourront se dérouler cet été comme d'habitude, des contraintes d'espace seront certainement à mettre en œuvre. Sur le planning des animations estivales, en concertation avec les associations, le cochonnet loidais en particulier, compte-tenu des directives en cours, de la logistique, de la nécessaire préparation et anticipation, il a été jugé préférable d'annuler, avec beaucoup, beaucoup de regrets. Monsieur le maire en profite pour remercier le club des aînés et le cochonnet loidais qui via internet et les réseaux sociaux contribuent largement à préserver les liens, et à prendre soin les uns des autres. Encore un exemple de ces multiples initiatives discrètes et efficaces qui allègent le quotidien.

Plus accessoirement, sur la déchetterie : Monsieur le maire explique que comme toutes les entreprises, la COVED qui assure le ramassage des déchets a dû s'adapter très rapidement aux nouvelles consignes et faire face au manque de personnel. Au-delà de la collecte, les entreprises qui gèrent le traitement des déchets (transports, incinération ou recyclage) tournent pour les mêmes raisons au ralenti ou sont à l'arrêt. Aussi, la priorité a été donnée à la collecte des déchets en porte à porte, d'où la fermeture des déchetteries constituant par ailleurs des lieux de regroupement assez difficiles à organiser. Pour accompagner la reprise d'activité des professionnels et répondre aux besoins des particuliers, il est prévu qu'à compter du 20 avril, 3 déchetteries (Le Bois, Ars et Sainte Marie) rouvrent sous conditions d'accès avec un créneau horaire réservé aux professionnels à la déchetterie du Bois Plage. La Communauté de communes communiquera en fin de semaine sur les conditions d'accès. S'il n'y a pas de débordements et que les entreprises sont en capacité de gérer, progressivement les autres déchetteries pourront rouvrir. Aussi, il est conseillé pour celles et ceux qui le peuvent de conserver encore un peu leurs déchets verts et autres.

Enfin, sur les masques : Monsieur le maire rappelle que le port du masque est une protection supplémentaire dans le cadre des sorties dérogatoires autorisées ou du travail. L'idéal étant de compléter avec des lunettes et des gants et surtout d'éviter de se toucher le visage en enlevant/remettant le masque, souvent sans y penser, sans se laver les mains au préalable. Face à la pénurie de masques chirurgicaux, des masques alternatifs en tissus sont fabriqués par des particuliers pour eux-mêmes et leurs amis ou par des couturières professionnelles. A Loix, on peut en commander à Christina Talon de Campagne et compagnie, à Isabelle Saliou de la laverie et Charlotte Grolier de l'atelier du chat dans le village artisanal. Cependant, malgré toute la bonne volonté de nos couturières, leur travail ne suffira pas à équiper toute la population. C'est pourquoi le Département de la Charente-Maritime propose l'opération un masque pour tous. 650 000 masques alternatifs ont donc été commandés pour tout le Département et seront livrés prochainement aux communes à raison d'un masque par résident permanent. A réception, la mairie procédera à la distribution en priorité aux aînés et aux personnes travaillant ou reprenant le travail donc amenées à se déplacer et à circuler. Parallèlement, nous réfléchissons au niveau communautaire et communal pour pallier aux éventuels besoins des résidents secondaires, mais également à la gestion du stock car ces premiers masques vont s'user !

Pour en revenir au Conseil municipal de ce jour, Monsieur le maire a souhaité cette réunion pour notamment faire un point sur les finances de la commune, les projets et les travaux.

## **1-DELIBERATION N°025/20**

### **Personnel**

#### ***Ouverture d'un poste d'animateur saisonnier***

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement des services scolaires et périscolaire mais également du centre de loisirs cet été,  
Considérant l'amplitude horaires des journées mais également la nécessité de travailler en petits groupes,

Considérant les mesures d'hygiène et de nettoyage à mettre en œuvre au quotidien,

il conviendrait de recruter un animateur saisonnier à temps complet du 7 mai au 31 août 2020. Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 297.

***Adopté à l'unanimité.***

Monsieur le maire annonce que les chiffres des effectifs du RPI étant en nette hausse pour les années à venir, l'inspectrice d'Académie vient d'annoncer une ouverture de classe de préférence à Loix, dès la rentrée 2020. C'est une excellente nouvelle pour notre village et pour le nord de l'île tant-il est vrai que notre école est le cœur au propre et au figuré du village. Avec l'équipe pédagogique, nous réfléchissons d'ores et déjà à une nouvelle organisation pour la rentrée. L'accueil de cette nouvelle classe nécessitera l'achat de matériel mais également quelques travaux notamment d'agrandissement/rénovation de l'office et de la salle de cantine qui espérons-le, pourront se dérouler cet été.

Monsieur le maire ajoute que sauf directives contraires, l'ALSH sera ouvert cet été. Cependant les conditions de fonctionnement restent à définir pour garantir le meilleur accueil des enfants. L'équipe d'animatrices travaille d'ores et déjà le programme d'animation en tenant compte de tous les scénarios d'accueil.

## **2.Délibération N°026/20**

### **Personnel**

#### ***Ouverture d'un poste de surveillant de baignade saisonnier de la Pointe du Grouin***

Monsieur Boussaton explique qu'il nous faut anticiper la réouverture des plages et notre obligation de surveillance de la plage du Grouin. Aussi, il conviendrait d'ouvrir un poste de surveillant de baignade saisonnier à temps complet (35h/35) pour la période du **29 juin au 30 août 2020 inclus**. Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 389.

***Adopté à l'unanimité.***

## **3.Délibération N°027/20**

### **Personnel**

#### ***Ouverture d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) – garde champêtre saisonnier.***

Monsieur le Maire explique qu'afin de faire face aux besoins de la Commune et d'offrir un meilleur service de proximité et de surveillance des espaces naturels, il conviendrait de recruter un agent saisonnier exerçant à 50 % les missions d'ASVP et à 50 % de garde champêtre à compter du 11 mai jusqu' au 30 septembre 2020 inclus, à temps complet (35h/35). Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 297.

Monsieur le maire précise que si ce poste est prévu, il sera pourvu en fonction des besoins. En effet, si la fréquentation touristique était à la baisse ou que les activités comme le

marché par exemple diminuaient, ce poste ne sera peut-être pas nécessaire sur toute la période.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **4. Délibération N°028/20**

##### **Patrimoine Communal - Voirie**

##### ***Acquisition de terrains – Alignement chemin des Bouquets***

Monsieur Roulet explique que la parcelle AC 539 chemin des Bouquets est frappée d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition amiable et à l'euro symbolique, d'une bande de terrain au droit de cette parcelle cadastrée AC 540 de 49 m<sup>2</sup>.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **5. DELIBERATION N°029/20**

##### **Patrimoine Communal - Voirie**

##### ***Acquisition de terrains – Alignement rue des Alouettes***

De même, les parcelles AE 471 et 474 sont frappées d'alignement. L'acquisition amiable et à l'euro symbolique, porterait sur une bande de terrain au droit de ces parcelles cadastrée AE 473 pour 1m<sup>2</sup> et AE 476 pour 6 m<sup>2</sup>.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **6. DELIBERATION N°030/20**

##### **Fiscalité**

##### ***Vote des taux 2020***

Monsieur le maire rappelle que lors du vote du budget primitif, il avait été envisagé de ne pas augmenter les impôts. Dans le contexte actuel et à venir, Monsieur le maire propose de confirmer l'intention du conseil municipal.

Par ailleurs, il rappelle la volonté de l'Etat de supprimer la taxe d'habitation. Aussi, pour la première fois cette année, le conseil municipal n'a pas à s'exprimer sur le taux de taxe d'habitation. La recette relative à cette désormais ancienne taxe devrait être versé par l'état à la Commune pour un montant de 340 911 €.

Considérant les bases d'imposition des deux autres taxes (taxe sur le foncier bâti et non bâti) communiquées par les services fiscaux et les allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2020,

Et considérant le produit fiscal attendu de ces taxes à taux constant soit 345 554 €

Monsieur le Maire, propose les taux suivants, identiques donc à ceux de 2019 :

Foncier bâti : 14,55 %

Foncier non bâti : 34,57 %

***Adopté à l'unanimité.***

## 7.DELIBERATION N°031, 032, 033, 034, 035/20

### Budget principal et budgets annexes

#### Budget supplémentaire 2020

Monsieur le maire explique que dans le contexte actuel, la prudence est de rigueur ; comme évoqué précédemment, il ne parait pas pertinent d'avoir recours à une augmentation des impôts, cela même si les revenus de la commune vont certainement baisser (loyers, redevances, droits de place, etc...). Il est difficile au jour d'aujourd'hui d'estimer cette baisse qui reste cependant certaine et déjà perceptible.

Aussi, il est proposé :

- de ne de ne pas augmenter les impôts.
- De d'ores et déjà diminuer le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement de 109 000 €
- De prévoir un fond d'aide et de secours de 8 000 €
- De ventiler le solde du résultat en dépense d'investissement principalement au compte 2152 pour honorer les engagements et marchés souscrits avant le confinement. En attendant que la situation se stabilise, il est proposé de reporter l'opération de construction de la maison en partage ; de poursuivre les études liées à la réfection du pont de la Tonille mais de différer les travaux, le temps également de l'instruction des dossiers d'autorisation qui a pris du retard.

Monsieur Roulet explique que les entreprises missionnées pour les travaux de voirie reprendront dès que possible les chantiers. Des protocoles pour le respect des mesures d'hygiène et de distanciation doivent être mis en œuvre préalablement. Il faut également qu'une majorité du personnel soit en capacité de reprendre (problème éventuel de santé, garde d'enfants etc...). Il faut aussi approvisionner les chantiers en matériaux. Pour cela, les carrières doivent rouvrir ainsi que les centrales d'enrobé. En fait, il faut que toute la chaîne puisse se remettre en route ! Dès que la reprise sera possible, les plannings seront revus.

Considérant que les projets de budgets ont été transmis avec note explicative avec la convocation à la présente séance,

Considérant les résultats des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes et l'affectation ou le report de ces résultats tel qu'il en ressort du conseil municipal du 11 février 2020,

Monsieur le Maire propose les budgets supplémentaires 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

Budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	493 457.89
Dépenses et recettes d'investissement	.....	985 358.30
TOTAL	_____	1 478 816.19

Budget annexe écotaxe :

Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	49 140.83
Dépenses et recettes d'investissement	.....	29 526.56
TOTAL	_____	78 667.39

Budget annexe zone de mouillages :

Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	246.60
Dépenses et recettes d'investissement	.....	22 345.06
TOTAL	_____	22 591.66

Budget annexe zone salicole :		
Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	5 912.22
Dépenses et recettes d'investissement	.....	575.54
TOTAL	——	6 487.76

Budget annexe Clos du communal :		
Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	0
Dépenses et recettes d'investissement	.....	0
TOTAL	——	0

***Adopté à l'unanimité.***

Monsieur le maire lève la séance et remercie les élus pour cette séance un peu particulière. Il ajoute que les délibérations inhérentes à la présente séance seront publiées sur le site internet de la commune.